

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXV^e ANNEE. - N^o 5

MARDI
17 JANVIER 2006



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

issn 0152 0377

Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris

SOMMAIRE DU 17 JANVIER 2006

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Nouvelle composition des groupes U.M.P., Union pour la Démocratie Française et Les Verts	118
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Organisation des élections des représentants du personnel titulaire pour la Commission Administrative Paritaire de la Caisse des Ecoles du 12 ^e arrondissement (Arrêté du 9 janvier 2006)	119
VILLE DE PARIS	
Réouverture du marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité, à Paris 4 ^e (Arrêté du 10 janvier 2006)	119
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o STV 2/2006-003 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue Saint-Jacques, à Paris 5 ^e (Arrêté du 10 janvier 2006)	120
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o STV 2/2006-001 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Du Couédic, à Paris 14 ^e (Arrêté du 10 janvier 2006)	120
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes	120
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes	121
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratique et orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 1 poste	121

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratique et orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'unité de soins de longue durée Henry Dunant sis 95, rue Michel Ange, à Paris 16^e et aux tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de cet établissement (Arrêté du 9 janvier 2006)

Fixation de la dotation globale 2005 pour le Service d'accompagnement et de suite sis 10, rue Fenoux, à Paris 15^e (Arrêté du 10 janvier 2006)

PREFECTURE DE POLICE

Ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par l'Établissement Public du campus de Jussieu, relative à l'exploitation d'une installation de production de froid située 10, rue Cuvier, à Paris 5^e (Arrêté du 9 janvier 2006)

Arrêté n^o 2006-20017 modifiant l'arrêté n^o 95-11431 du 14 septembre 1995 interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 9 janvier 2006)

Arrêté n^o 2006-20021 accordant délégation en matière d'ordonnancement secondaire (Direction départementale des services vétérinaires) (Arrêté du 10 janvier 2006)

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation

POSTES A POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H)

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou attaché principal d'administration (F/H)

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H)

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)	124
Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)	124
Direction des Finances. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administration (F/H)	124
Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	125
Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H)	125
Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie B (F/H)	126
Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	127

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux	128
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	128
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	129
Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	130
Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	133
Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	134
Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	135
Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 2 janvier et le 8 janvier 2006	136
Marchés publics. — I.I.B.R.B.S. — Avis	136
— Avis aux soumissionnaires	136
— Avis d'attributions	136
— Procédures adaptées ouvertes	136
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel	139
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H). — Dernier rappel	139
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique. — Dernier rappel	139
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité carrossier réparateur automobile. — Dernier rappel	140
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel	140
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel	140

CONSEIL DE PARIS

Nouvelle composition des groupes U.M.P., Union pour la Démocratie Française et Les Verts.

Groupe U.M.P. (58 membres)

Mme Edwige ANTIER
M. Jean-Louis ARAJOL
M. François ASSELINEAU
Mme Marie-Chantal BACH
Mme Véronique BALDINI
M. Edouard BALLADUR
M. Jean-Charles BARDON
Mme Dominique BAUD
M. Jean-Pierre BECHTER
M. Hervé BÉNESSIANO
M. Jean-Didier BERTHAULT
Mme Florence BERTHOUT
M. Jack-Yves BOHBOT
M. Christian CABROL
Mme Nicole CATALA
Mme Jeanne CHABAUD
M. Pierre CHARON
Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT
M. Xavier CHINAUD
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
M. Daniel-Georges COURTOIS
Mme Roxane DECORTE
M. Alain DESTREM
M. Laurent DOMINATI
Mme Laurence DOUVIN
Mme Laurence DREYFUSS
Mme Catherine DUMAS
M. Michel DUMONT
Mme Françoise FORETTE
M. Alexandre GALDIN
M. René GALY-DEJEAN
Mme Danièle GIAZZI
M. Claude GOASGUEN
M. Philippe GOUJON
M. Eric HELARD
Mme Brigitte KUSTER
M. Philippe LAFAY
M. Gérard LEBAN
M. François LEBEL
M. Jean-Pierre LECOQ
M. Jean-François LEGARET
M. René LE GOFF
M. Christian LE ROUX
M. Christophe LEKIEFFRE
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Laetitia LOUIS
Mme Hélène MACÉ de LEPINAY
Mme Françoise de PANAFIEU
M. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH
M. Bernard PONS
Mme Cécile RENSON

Mme Hélène RIMBERT
 M. Richard STEIN
 M. Pierre-Christian TAITTINGER
 M. Jean TIBERI
 Mme Claude-Annick TISSOT
 M. Jacques TOUBON
 M. Patrick TRÉMEGE

Groupe Union pour la Démocratie Française (11 membres)

M. Eric AZIERE
 M. Didier BARIANI
 Mme Geneviève BERTRAND
 M. Michel BULTÉ
 M. Jean-Pierre FREMONT
 Mme Elisabeth de FRESQUET
 M. Gilbert GANTIER
 Mme Géraldine MARTIANO
 M. Jean-François PERNIN
 M. Yves POZZO DI BORGIO
 Mme Marielle de SARNEZ

Groupe Les Verts (23 membres)

Mme Marie-Thérèse ATALLAH
 Mme Danièle AUFFRAY
 Mme Nicole AZZARO
 Mme Violette BARANDA
 M. Denis BAUPIN
 M. Jean-François BLET
 Mme Khéidija BOURCART
 M. Jacques BOUTAULT
 M. Yves CONTASSOT
 M. Jean DESESSARD
 Mme Véronique DUBARRY
 M. René DUTREY
 M. François FLORES
 M. Sylvain GAREL
 Mme Fabienne GIBOUDEAUX
 Mme Isabelle GUIROUS-MORIN
 Mme Pénélope KOMITES
 Mme Anne LE STRAT
 Mme Marie-Pierre MARTINET
 M. Christophe NAJDOVSKI
 Mme Charlotte NENNER
 M. Olivier PAGES
 Mme Mylène STAMBOULI

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Organisation des élections des représentants du personnel titulaire pour la Commission Administrative Paritaire de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement.

La Maire du 12^e arrondissement de Paris,
 Présidente de la Caisse des écoles,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 portant certaines dispositions relatives aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des élections pour désigner les représentants du personnel titulaire de la Caisse des écoles ;

Arrête :

Article premier. — Les élections des représentants du personnel titulaire pour la Commission Administrative Paritaire de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement auront lieu le vendredi 3 mars 2006 à la Mairie du 12^e arrondissement dans les locaux de la rue Bignon.

Le scrutin sera ouvert de 13 h 45 à 16 h.

Les élections se dérouleront selon les dispositions et modalités d'organisation fixées pour les élections des Commissions Administratives Paritaires applicables aux personnels de la Commune de Paris.

Art. 2. — Les listes électorales seront affichées à partir du vendredi 3 février 2006 au service du personnel de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement, Mairie du 12^e arrondissement.

Toute réclamation concernant les listes électorales devra être déposée au service du personnel de la Caisse des Ecoles au plus tard le 17 février 2006 à 17 h.

Art. 3. — Les listes des candidats devront être déposées au plus tard le 20 janvier 2006 avant 17 h au service du personnel de la Caisse des Ecoles. Les listes devront être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Art. 4. — Les représentants du personnel élus dans les conditions fixées par le présent arrêté entreront en fonction aussitôt après leur élection.

Art. 5. — Le Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Pour la Maire du 12^e arrondissement
 Présidente de la Caisse des écoles
 et par délégation,

*Le Chef des Services Economiques
 de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement*

Jean-Jacques HAZAN

VILLE DE PARIS

Réouverture du marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité, à Paris 4^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 1311-2 ;

Vu l'arrêté municipal du 5 février 1982 modifié, portant réglementation pour le marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité à Paris 4^e ;

Vu l'arrêté municipal du 8 décembre 2005 portant fermeture du marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité à Paris 4^e ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 24 octobre 2005 relatif à des mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 29 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2005 relatif à des mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire ;

Considérant que la situation sanitaire sur le territoire français impose de prendre toutes mesures de nature à garantir la santé publique ;

Arrête :

Article premier. — La réouverture du marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité à Paris 4^e est prononcée aux conditions et réserves fixées aux termes de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 29 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2005 relatif à des mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire.

Art. 2. — Sont seules autorisées la vente de tous accessoires et de toutes nourritures destinés aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément ainsi que la vente de petits animaux d'agrément à l'exception des oiseaux.

Art. 3. — Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal du 8 décembre 2005 portant fermeture du marché aux oiseaux et autres petits animaux d'agrément de la Cité.

Art. 3. — Le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressé à la Préfecture de Police de Paris.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Général du Développement
Economique et de l'Emploi*

Patrice VERMEULEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-003 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue Saint-Jacques, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14,

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie au droit de l'école 242, rue Saint-Jacques, à Paris 5^e, il convient à titre provisoire, de mettre en impasse la rue Saint-Jacques, dans sa partie située entre la rue Gay Lussac et la rue de l'Abbé de l'Épée.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 6 au 27 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Saint-Jacques à Paris 5^e, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 6 au 27 février 2006, à partir de la rue de l'Abbé de l'Épée vers et jusqu'à la rue Gay Lussac.

La circulation sera déviée vers la rue Gay Lussac, puis vers la rue de l'Abbé de l'Épée.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-001 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Du Couédic, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la création d'une piste vélos à contresens dans la rue Du Couédic entre l'avenue René Coty et la rue Hallé, à Paris 14^e, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 20 février au 10 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la rue Du Couédic, des deux côtés de la voie, dans sa partie située entre l'avenue René Coty et la rue Hallé, du 20 février au 10 mars 2006.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.

1 — M. ALFONSO Didier

- 2 — M. CLAIR Geoffroy
3 — Mlle GAUCHER Stéphanie
4 — M. TUIN Henri.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Marc GRANDEMANGE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.

- 1 — M. DELABRE Christophe
2 — M. LALOUM Xavier
3 — M. LAMARE Pierre
4 — M. LIZAMBART Grégory
5 — M. METMATI Chérif
6 — M. WROBLEWSKI Frédéric.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Marc GRANDEMANGE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratique et orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 1 poste.

- 1 — M. CARRE Thierry
2 — M. DOMINGUES Sergio
3 — M. FOURCADE Julien
4 — M. NDIAYE Samba.

Arrête la présente liste à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Serge DUTRIEUX

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves pratique et orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité métallier ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.

- 1 — M. BAUDE Daniel
2 — M. BRUNEAU Roland
3 — M. MARTIN Florent
4 — M. MAURICE BELAY Willy
5 — M. NIEWIADOMSKI Pascal.

Arrête la présente liste à cinq (5) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Serge DUTRIEUX

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'unité de soins de longue durée Henry Dunant sis 95, rue Michel Ange, à Paris 16^e et aux tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de cet établissement.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement pour les 5 places habilitées à l'aide sociale de l'unité de soins de longue durée Henry Dunant sis 95, rue Michel Ange, est fixé à 73,63 €. Ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. — Les tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement déjà cité, et établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit et également applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- G.I.R. 1 et 2 : 16,86 € ;
- G.I.R. 3 et 4 : 10,70 € ;
- G.I.R. 5 et 6 : 4,53 €.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Fixation de la dotation globale 2005 pour le Service d'accompagnement et de suite sis 10, rue Fenoux, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du 26 septembre 1988, autorisant M. le Maire de Paris à signer au nom et pour le compte du Département de Paris une convention avec l'Association « L'Arche à

Paris » sise 11, rue François Mouthon, à Paris 15^e, pour son service d'accompagnement et de suite sis 10, rue Fenoux, à Paris 15^e ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 1989 modifiée, relative au Service d'Accompagnement et de Suite mis en place par « L'Arche à Paris » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son livre II, titre IV, et en son livre III, titres I et V ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2005 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : Service d'Accompagnement et de Suite sis 10, rue Fenoux, à Paris 15^e, est fixée à 10 usagers.

Art. 2. — Le budget 2005 de l'établissement est arrêté, après vérification, à la somme de 56 806,85 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 10 ressortissants est de 56 806,85 €.

Art. 4. — La participation individuelle pour 2005 opposable aux autres départements concernés est de 5 680,69 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 15,56 € sur la base de 365 jours d'ouverture en 2005.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

PREFECTURE DE POLICE

Ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par l'Etablissement Public du campus de Jussieu, relative à l'exploitation d'une installation de production de froid située 10, rue Cuvier, à Paris 5^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié, relatif à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour application des dispositions législatives relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la demande du 22 septembre 2005, complétée le 30 novembre 2005, effectuée par l'Etablissement Public du campus de Jussieu, en vue d'être autorisé, dans le cadre de la rénovation du campus de Jussieu, à exploiter une installation de production de froid située 10, rue Cuvier, à Paris 5^e, équipement qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique suivante de la nomenclature :

2920/2^o/a : « Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables ni toxiques, la puissance absorbée de l'installation étant supérieure à 500 kW ». — Autorisation.

Vu le dossier déposé le 22 septembre 2005 à l'appui de cette demande d'autorisation, et complété le 30 novembre 2005 ;

Vu le rapport du service technique d'inspection des installations classées en date du 9 décembre 2005, déclarant que le dossier est techniquement recevable en la forme ;

Vu la décision n° 05-014, de M. le Président du Tribunal Administratif de Paris désignant M. Pierre BOIRON, ingénieur dans l'industrie nucléaire, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé du 15 février au 17 mars 2006 inclus à une enquête publique sur la demande, formulée par l'Etablissement Public du campus de Jussieu, relative à l'exploitation d'une installation de production de froid située 10, rue Cuvier, à Paris 5^e, équipement assujéti à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2920/2^o/a — autorisation.

Art. 2. — Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie du 5^e arrondissement — 21, place du Panthéon, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture.

Art. 3. — M. Pierre BOIRON, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Paris, sera présent pour recevoir les personnes intéressées à la mairie précitée aux jours et heures suivants :

- le mercredi 15 février 2006 de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 23 février 2006 de 16 h à 19 h ;
- le samedi 4 mars 2006 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 8 mars 2006 de 14 h à 17 h ;
- le vendredi 17 mars 2006 de 14 h à 17 h.

Art. 4. — Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les mairies et les commissariats centraux des circonscriptions de police urbaine de proximité des 4^e, 5^e, 6^e, 11^e, 12^e, et 13^e arrondissements de Paris, compris dans le périmètre d'affichage de 1 000 mètres fixé par la réglementation pour la rubrique 2920/2^o/a.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le décret du 21 septembre 1977 modifié susvisé, soit du 31 janvier 2006 au 17 mars 2006 inclus.

L'enquête sera également annoncée au moins quinze jours avant son ouverture dans deux journaux diffusés à Paris.

La publicité de l'enquête est aux frais du demandeur.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Maire de Paris et le Directeur de la Police Urbaine de

Proximité, ainsi que le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Rémy ENFRUN

Arrêté n° 2006-20017 modifiant l'arrêté n° 95-11431 du 14 septembre 1995 interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié, interdisant l'arrêt devant certains établissements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la nature de l'immeuble visé au présent arrêté nécessite des mesures de protection visant à prévenir des troubles à l'ordre public et à garantir la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de maintenir dégagés en permanence les abords de cet immeuble ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Au paragraphe « 11^e arrondissement » de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1995 susvisé, il est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« rue Moufle, au droit et en vis-à-vis du n° 10 ».

Art. 2. — Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur Adjoint du Cabinet
Henri d'ABZAC

Arrêté n° 2006-20021 accordant délégation en matière d'ordonnancement secondaire (Direction départementale des services vétérinaires).

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n° 98-81 du 11 février 1998 et par la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

Vu le décret 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 portant nomination de M. Pierre MUTZ, préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 chargeant Mme Catherine PERRY, inspectrice de la santé publique vétérinaire, de l'intérim des fonctions de directrice départementale des services vétérinaires de Paris ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Délégation est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à Mme Catherine PERRY, directrice départementale des services vétérinaires par intérim :

— Pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits :

- du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (chapitre 0215),
- du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (chapitre 0206),
- du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

— Pour les recettes relatives à l'activité de son service.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine PERRY, directrice départementale des services vétérinaires par intérim, subdélégation de sa signature est donnée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 mai 2002 susvisé, à Mme Marie Bernadette LATOUR, attaché administratif principal, chef du service d'administration générale à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France.

Mme PERRY et Mme LATOUR devront être accréditées auprès du trésorier-payeur général.

Art. 3. — Sont soumis à ma signature :

— la réquisition du comptable prévue à l'article 66 du décret du 29 décembre 1962 susvisé,

— la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

Art. 4. — Le Secrétaire Général pour l'Administration de la Police de Paris, Secrétaire Général pour l'Administration et la Directrice départementale des services vétérinaires par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », et dont l'ampliation sera adressée au Trésorier-Payeur Général et au Directeur des Affaires Financières et de la Logistique au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pierre MUTZ

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 116, rue Ordener, à Paris 18^e (arrêté du 22 décembre 2005).

Les copropriétaires sont invités à participer à la visite contradictoire des lieux qui se tiendra le 4 avril 2006, à 18 h, à la porte de l'immeuble.

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 8, rue Legouvé, à Paris 10^e (arrêté du 12 octobre 2005).

L'arrêté de péril du 12 octobre 2005 est abrogé par arrêté du 20 décembre 2005.

En conséquence, la visite contradictoire des lieux fixée au 23 janvier 2006 à 12 h est annulée.

Immeuble sis 71 ter, rue Pajol et 17, rue Marc Seguin, à Paris 18^e (arrêté du 13 juin 2005).

L'arrêté de péril du 13 juin 2005 est abrogé par arrêté du 22 décembre 2005.

Immeuble sis 76, rue de Clignancourt, à Paris 18^e (arrêté du 16 décembre 2004).

L'arrêté de péril du 16 décembre 2004 est abrogé par arrêté du 29 décembre 2005.

POSTES A POURVOIR

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Sous-Direction des Emplois et des Carrières — Bureau des personnels administratifs et techniques.

Poste : adjoint au Chef du Bureau des personnels administratifs et techniques.

Contact : Mme WEISROCK-BOUTELDA, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 51 26.

Référence : B.E.S. 06-G.01.P04.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou attaché principal d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité — Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Poste : chef du Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Contact : Mme de BRUNHOFF, sous-directrice — Téléphone : 01 43 47 77 00.

Référence : B.E.S. 06-G.01.11 / P05.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité — Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale.

Poste : responsable du secrétariat du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Contact : Mme STOUVENEL, chef du Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Téléphone : 01 43 47 70 82.

Référence : B.E.S. 06-G.01.15.

Service : Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) (Groupement d'Intérêt Public — G.I.P.).

Poste : adjoint au directeur du G.I.P. M.D.P.H.

Contact : M. RISSELIN, chargé du projet de la M.D.P.H. — Téléphone : 01 43 47 73 93.

Référence : B.E.S. 06-G.01.19.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Délégation Générale aux Relations Internationales.

Poste : chargé du secteur Europe.

Contact : M. VISCONTI, délégué général — Téléphone : 01 42 76 52 36.

Référence : B.E.S. 06-G.01.03.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction des Ecoles — Bureau de la restauration scolaire.

Poste : chef de projet (restauration en collège).

Contact : M. PERONNET, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 29 31.

Référence : B.E.S. 06-G.01.04.

Direction des Finances. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administration (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction des Partenariats Public/Privé — Bureau des concessions.

Poste : collaborateur chargé de l'analyse financière, stratégique et partenariale des concessions du domaine public.

Contact : M. MENARD, sous-directeur ou Mme GUIGNARD, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 22 70 / 22 51.

Référence : B.E.S. 06-G.01.07.

2^e poste :

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F1.

Poste : suivi du budget de fonctionnement et réalisation des études de synthèse budgétaire.

Contact : M. PERONNET, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 29 31.

Référence : B.E.S. 06-G.01.13.

3^e poste :

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F7.

Poste : adjoint au Chef du Bureau F7 responsable de la gestion financière (gestion de la dette, de la trésorerie et des assurances).

Contact : M. PERONNET, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 29 31.

Référence : B.E.S. 06-G.01.18.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11731.

LOCALISATION

Direction de la Protection de l'Environnement — Mission contrôle de gestion et expertises — 42, rue du Louvre, 75001 Paris — Arrondt ou Département : 1^{er} — Accès : métro : Louvre-Rivoli ou Les Halles ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé d'études au sein de la section de valorisation et de traitement des déchets de la M.C.G.E.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef de la S.V.T.D.

Attributions : la mission de contrôle de gestion et d'expertise de la D.P.E. est chargée du contrôle de gestion, d'expertises financières et du suivi des bases de données et indicateurs d'activités. Au sein de la cellule de valorisation et de traitement des déchets, le titulaire (F/H) serait chargé d'assister le chef de la section dans les missions suivantes :

— analyse et optimisation de la valorisation des déchets : études, diagnostics, propositions (filiales existantes et opportunité de nouvelles filiales de valorisation) ;

— expertise technique sur la filière collecte/traitement des déchets (apport d'éléments techniques pour des réponses à des courriers du Cabinet du Maire, des élus, du public, assistance scientifique et technique de la mission communication) ;

— élaboration des documents d'information réglementaires sur la gestion des déchets (rapport annuel, suivi et révision du P.E.D.M.) ;

— relations avec les partenaires institutionnels du monde du déchet : ADEME, Adelphe, Eco-Emballage, organismes et associations spécialisés dans la gestion des déchets (AMORCE, CNR, ORDIF, AFITE...).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : base scientifique solide en environnement (gestion déchets), expérience appréciée.

Qualités requises :

N° 1 : autonomie, rigueur, sens de l'organisation et des responsabilités ;

N° 2 : goût du contact et du travail en équipe ;

N° 3 : sens de l'initiative.

Connaissances particulières : connaissances techniques solides sur le thème des déchets.

CONTACT

Arnaud LANGE — M.C.G.E. — 42, rue du Louvre — Téléphone : 01 55 80 60 22.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 11697.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction du Développement et des Projets — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la section Patrimoine de l'espace public.

Attributions : au sein du Bureau des Projets Patrimoniaux et Géographiques, l'agent est placé sous l'autorité directe du chef de bureau.

Responsable de la maîtrise d'œuvre des projets de gestion du Patrimoine de l'espace public, le chef de section prend en charge la direction des projets et la gestion des sous-traitants.

Sur la base de l'expression des besoins fonctionnels rédigée par la maîtrise d'ouvrage, en collaboration avec le chef du bureau, il mène les études d'architecture, définit la solution cible et organise la consultation.

Il pilote également la maintenance des applications de ces domaines.

Dans le cadre de ses missions, il encadre une équipe de chefs de projets et responsables d'applications.

Expériences requises :

— Expertise en géomatique indispensable.

— Expérience significative en direction de projets informatiques.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualité requise : aptitude à l'encadrement.

Connaissances particulières : compétences techniques en architectures iNet. Connaissance des marchés publics appréciées.

CONTACT

M. MALACHEZ — Bureau 411 — Sous-Direction du Développement et des Projets — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 62 96.

Poste à pourvoir à compter du 30 avril 2006.

2^e poste : poste numéro : 11701.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Service : S.D.D.P. / Bureau des Projets Achats et Finances — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projets confirmé dans le domaine des systèmes informatiques de la comptabilité publique et de l'exécution des marchés publics.

Contexte hiérarchique : au sein du B.A.P.F.I., le poste est placé sous l'autorité du chef de section.

Attributions : le Bureau des Projets Achats et Finances, au sein de la S.D.D.P., est en charge de la maîtrise d'œuvre des projets de systèmes d'information relatifs aux domaines suivants :

Comptabilité des directions et exécution des marchés publics.

Comptabilité de l'ordonnateur, monétique et flux financiers.

Achats, marchés, approvisionnement et stocks.

Il est structuré en 3 sections correspondant à ces 3 domaines fonctionnels. Le poste est rattaché à la section Comptabilité des directions et exécution des marchés publics.

Missions et objectifs : le chef de projet aura deux types de missions :

— La gestion de l'application centrale d'exécution de contrôle d'exécution des marchés (Thémisa) en maintenance évolutives et curative : cahier des charges spécifications détaillées, développement, recettes techniques et suivi des mises en production. Cette activité comporte l'établissement, la gestion et le suivi des marchés de sous-traitance nécessaires ;

— La prise en charge des chantiers relatifs à la reprise des données dans le cadre du projet de refonte finances, dans un rôle de chef de projet de maîtrise d'œuvre en relation avec la maîtrise d'ouvrage et l'intégrateur du système. Pilotage des différents aspects de la reprise des données entre les anciens systèmes et le nouveau système général.

Compétences techniques requises :

— Connaissance du domaine fonctionnel et des logiciels associés ;

— Compétences de chef de projet confirmé. Méthodes de conception et spécifications (Merise UML) ;

— Connaissances en SGBDR, Oracle en particulier ;

— Compétences en marchés publics et comptabilité publique (M4, M14, M22, M52).

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et organisation ;

N° 2 : capacités rédactionnelles et relationnelles.

CONTACT

Néjia LANOUAR — Bureau 601 — S.D.D.P. — B.P.A.F.I. — Téléphone : 01 43 47 63 92.

3^e poste : poste numéro : 11771.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau des Equipements Informatiques et Bureautiques — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12^e — Accès : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la Section du Suivi des Projets.

Attributions :

— Encadrement et animation de la Section du suivi des projets,

— Certification « poste de travail » des applications mises en œuvre par la Sous-Direction des Développements et des Projets,

— Mise à disposition des directions de procédures de déploiement de ces mêmes applications.

Expériences souhaitées :

— Encadrement ;

— Connaissance de la problématique « poste de travail » ;

— Connaissance de la problématique « applications » sur un poste de travail ;

— Connaissance de la conduite de projets.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : goût à l'encadrement et à la motivation d'une équipe ;

N° 2 : rigueur, organisation, sens de la méthode.

CONTACT

Mme Christine DEBRAY — Bureau M14 — Bureau des Equipements Informatiques et Bureautiques — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 68 49.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 11695.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la production et des réseaux — Bureau des équipements téléphoniques — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12^e — Accès : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : technicien d'exploitation et d'administration en télécommunication.

Attributions :

— exploitation et gestion d'un parc d'installations téléphoniques TENOVIS, Alcatel 4400 et EADS ;

— études techniques, relevé et analyse des besoins des utilisateurs sur les sites de la Ville et du Département ;

— réalisation des cahiers des charges, participe aux appels d'offre, contrôle les devis ;

— réalisation des plannings de travaux ;

— suivi des travaux de remplacement ou modification des systèmes téléphoniques ;

— conseil aux responsables des Mairies d'arrondissement (animation et compte rendu de réunion) ;

— contrôle des installateurs privés et relations avec les services techniques des constructeurs et opérateurs de télécommunication ;

— suivi et mise à jour des bases inventaires des auto-coms, de la base taxation et annuaire ;

— surveille les alarmes correspondantes aux incidents.

Expériences requises :

— maîtrise parfaite des langages RHM TENOVIS ALCATEL et EADS ;

— grande maîtrise des outils techniques d'administration 4760 et 7430 ;

— solide expérience dans la mise en œuvre de réseaux de système de télécommunication ;

— connaissance des principes de base de la téléphonie sur I.P. ;

— connaissance des systèmes de câblage courant faible ;

— bonne connaissance des outils bureautiques (Excel, Word, Access, Outlook, MSProject, Power point).

Conditions particulières : poste à forte dominante technique spécifique en télécoms ainsi que sur les nouvelles technologies de téléphonie sur I.P.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à encadrer, esprit d'initiative, dynamisme et disponibilité ;

N° 2 : sens de l'organisation et esprit d'équipe ;

N° 3 : savoir communiquer.

CONTACT

M. Christian MINGUENEAU — Bureau B.E.T. — S.D.P.R. — 227, rue de Bercy — Téléphone : 01 43 47 62 91.

2^e poste : poste numéro : 11696.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — S.D.D.P. — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12^e — Accès : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet « Patrimoine et Aménagement du territoire ».

Contexte hiérarchique : au sein du Bureau des projets patrimoniaux et géographiques, Section Patrimoine et Aménagement du territoire, l'agent est placé sous l'autorité directe du chef de section.

Attributions : à partir de l'expression de besoins rédigée par la maîtrise d'ouvrage, il rédige le cahier des charges informatiques puis assure la gestion opérationnelle du projet de la phase de conception à la mise en production.

Il assure également la maintenance (en direct ou dans un cadre de sous-traitance) d'applications du domaine Patrimoine et Aménagement du territoire.

Expérience requise :

- compétences techniques en architecture INet ;
- expérience en gestion de projets informatiques ;
- expérience significative en développement ;
- connaissance des marchés publics appréciée.

CONTACT

M. Richard MALACHEZ — Bureau 411 — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 62 96.

3^e poste : poste numéro : 11699.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Bureau de la production informatique — Section de Production — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12^e — Accès : quai de la Rapée ou Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : technicien d'exploitation.

Contexte hiérarchique : au sein du département exploitation de la Section de Production, il participe à :

Attributions :

— l'exploitation et la surveillance des serveurs d'applications ;

— il participe à la validation et la mise en production des nouvelles applications dans les environnements UNIX, Linux, WNT, W2000 et W2003 ;

— l'écriture des scripts spécifiques d'exploitation et la réduction des dossiers et procédures ;

— la résolution des incidents d'exploitation.

Connaissances requises :

— maîtrise d'UNIX, Linux, WNT, W2000 et W2003 ;

— bonne connaissance du shell kom ;

— connaissances SGBD Oracle et langage SQL appréciée ;

— connaissances Java, IIS, Apache, Tomcat, OC4J appréciées ;

— connaissance des outils bureautiques.

Conditions particulières : grande disponibilité, travail en équipe par roulement du lundi au samedi.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : autonomie, rigueur ;

N° 2 : disponibilité ;

N° 3 : capacité d'adaptation.

CONTACT

M. PODESTA Patrick — Bureau R07 — D.S.T.I.-S.D.P.R.-B.P.I.-S.P.R.2 — 227, rue de Bercy — Téléphone : 01 43 47 62 17.

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 11681.

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Multimédia — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville / R.E.R. Châtelet Les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : rédacteur(trice) web chargé(e) de l'animation éditoriale des pages d'actualités.

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Chef du service Multimédia.

Attributions : participer à la rédaction des contenus et articles sur paris.fr (recueillir et vérifier les informations, participer aux relectures et validation des textes avant mises en ligne). Assurer la coordination éditoriale, notamment en gérant le calendrier prévisionnel des événements à couvrir.

Conditions particulières : disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation en communication, disposer d'une expérience rédactionnelle sur le Web.

Qualités requises :

N° 1 : bonnes capacités : d'écriture, rédactionnelle et de synthèse ;

N° 2 : capacités de coordination, d'initiative et d'adaptation ; aisance relationnelle ;

N° 3 : réactivité dans le travail ; goût du travail en équipe.

Connaissances particulières : maîtrise ou au moins notions du logiciel Photoshop.

CONTACT

PARGUE Hervé — Bureau 256 — Service Multimédia — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 79 51 — Mél. : herve.pargue@paris.fr.

COMMUNICATIONS DIVERSES

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

MARCHES PUBLICS

Institution interdépartementale
des barrages-réservoirs
du Bassin de la Seine

Avis

Les avis d'appel publics à la concurrence et marchés selon la procédure adaptée, lancés par l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du Bassin de la Seine, sont consultables sur le site Internet de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du Bassin de la Seine (rubrique espace marchés) : www.iibrbs.fr

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Le Directeur Général

Daniel GUILLAUMONT

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

Avis d'attributions

Référence de l'avis : M.P.A._M.A.15 2005-0007-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Mairie du 15^e arrondissement* — Maître d'ouvrage. Personne Responsable du Marché : M. le Maire du 15^e arrondissement. Renseignements administratifs : Mme Albane GUILLET — 01 55 76 76 86.

Objet du marché : mise en peinture d'une école maternelle de 9 classes et locaux annexes.

Attributaire du marché : Nom et adresse : Emilio BECERRA — 8, rue de Chaussy, 95210 Sarcelles — Numéro des marchés / Numéro des lots : 05-1995 012 — Montant : 67 178,73 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 10 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A._D.S.T.I. 2005-0023-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : DEPARTEMENT — *Direction des Systèmes et Technologies de l'Information* — Sous-Direction de l'Administration Générale — Bureau des Marchés et des Affaires Juridiques — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Objet du marché : traitement informatisé des instruments de recherche des Archives de Paris dans la perspective de leur intégration dans une base documentaire.

Attributaire du marché : Nom et adresse : GPL SYSTEME — 40, rue Pascal, 75013 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : 05/46-006 — Montant : prix global forfaitaire 10 764 € T.T.C. sur 12 mois. Prix unitaires à bons de commande : minimum 2 500 € T.T.C. sur 12 mois ; maximum 10 000 € T.T.C. sur 12 mois.

Date d'envoi à la publication : 10 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A._D.A.S.E.S. 2005-0112-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : DEPARTEMENT — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé* — Bureau du Patrimoine et des Travaux (B.P.T.) — 15, rue Chaligny, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 21 29 — Télécopie : 01 43 07 72 88.

Objet du marché : élaboration d'un dossier d'analyse technique et économique en termes de sécurité incendie.

Attributaire du marché : Nom et adresse : cette consultation est déclarée infructueuse.

Date d'envoi à la publication : 10 janvier 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 11^e arrondissement*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie du 11^e arrondissement — Direction Générale des Services — Mlle Laure BERTHINIER — Place Léon Blum, 75336 Paris Cedex 11 — Téléphone : 01 53 27 12 00 — Télécopie : 01 53 27 12 06.

Objet du marché : travaux d'assainissement et d'étanchéité autour de la salle Olympe de Goujes dans le haut du jardin dit de la Petite Roquette, à Paris 11^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Jardin dit de la Petite Roquette, Paris 11^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Centre Est — MM. LEROY ou NOYAL — 14, route de la Brasserie, 75012 Paris — Horaires : les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Centre Est — 14, route de la Brasserie, 75012 Paris — L'attention des candidats est portée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 30 janvier 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires par écrit au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres à l'attention de M. l'Ingénieur des Services Techniques, Chef de la Circonscription Centre Est, 14, route de la Brasserie, 75012 Paris — Télécopie : 01 55 78 19 18.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.06 / Autres études à caractère général et technologique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Secrétariat Général.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie de Paris — Secrétariat Général — Bureau des Temps.

Objet du marché : étude de préfiguration d'une Agence des Temps à Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 13 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Bureau des Temps — 4, rue de Lobau, Escalier A, 1^{er} étage, Bureau 108, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par lettre recommandée avec A.R. ou au porteur contre récépissé de dépôt daté et signé.

Date limite de dépôt des offres : 3 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour tout renseignement complémentaire : Mme Véronique JEANNIN — Responsable du Bureau des Temps — Téléphone : 01 42 76 48 69/54 76 — Mél. : Bureaudestemp@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section d'Architecture des Bâtiments Fonctionnels — 28, quai des Célestins, 75004 Paris.

Objet du marché : remise en état des murs de clôtures.

Lieu d'exécution ou de livraison : agence de l'aide sociale à l'enfance, 6, rue du Général Leclerc, Ecommoy (72220).

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Agence de l'aide sociale à l'enfance, 6, rue du Général Leclerc, Ecommoy (72220) auprès de Mmes LAUSSU ou BOUSTOULER — de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h — Téléphone : 02 43 42 10 35.

Modalités de remise des offres : sous simple enveloppe contenant l'ensemble des documents administratifs et l'offre, adressé à la Section d'Architecture des Bâtiments Fonctionnels, dans les formes requises par le Règlement de Consultation et devant parvenir au service en envoi recommandé avec accusé de réception ou remise au service contre récépissé avant les date et heure limites fixées au présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 8 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : les renseignements complémentaires d'ordres administratifs sont à demander à M. LOISEAU ou à Mme LAFRONTIÈRE au 01 42 76 76 63 ou 61, les renseignements techniques à MM. CORVEZ ou GORCE au 01 42 76 76 78 ou 77.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.02 / Conseil en organisation.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Ville de Paris — Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Sous-Direction des Ressources — Bureau 304 — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 83 29 — Télécopie : 01 43 47 80 75.

Objet du marché : marché d'assistance à l'organisation d'une journée des cadres de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris d'une durée prévisionnelle de 6 mois.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Sous-Direction des Ressources — Bureau 304 — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 83 29 — Télécopie : 01 43 47 80 75.

Modalités de remise des offres : les offres devront être adressées par courrier R.A.R. à l'adresse indiquée ci-dessus ou par remises contre récépissé à la même adresse. Les candidatures et offres seront exclusivement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : à obtenir auprès de M. Alain DURAND par téléphone : 01 43 47 80 95 ou par mél. : alain.durand@paris.fr.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection des travailleurs sur le chantier.

Nature et type de marché : services.

Procédure : marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Objet du marché : mission de coordination pour la sécurité et la protection des travailleurs sur le chantier pour la deuxième phase de restructuration des locaux. Le programme de l'opération concerne la restructuration du hall, avec la création d'un sas d'entrée, et de l'accueil principal de la mairie, l'amélioration de différents services, la création d'un ascenseur accessible aux personnes handicapées et la rénovation de circulations non encore traitées en sous-sol. L'opération comporte également la mise en place d'un bâtiment provisoire dans la cour intérieure de la Mairie en vue de reloger, bureau par bureau, les agents concernés en fonction de l'avancement des travaux.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 19^e arrondissement — 5, place Armand Carrel, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début de la mission : mars 2006.

Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux : juin 2006 pour une durée de 18 mois.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 15 février 2006 à 16 h.

Critères de jugement des offres :

— la valeur technique : 55 % ;

— le prix : 45 %.

Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — Mme Christiane LE BRAS — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Informations complémentaires : mission de 2^e catégorie.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection des travailleurs sur le chantier.

Nature et type de marché : services.

Procédure : Marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Objet du marché : mission de coordination pour la sécurité et la protection des travailleurs sur le chantier dans le cadre de la modernisation de couvertures et d'étanchéité de terrasses dans 4 sites scolaires.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecoles maternelles — 5, rue du Général Lasalle et 1, rue de Palestine / écoles élémentaires — 61, rue de la Villette et 160, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début de la mission : mars 2006.

Date prévisionnelle de début des travaux pour chaque site (un marché par site) : juillet 2006 pour 2 mois.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 17 février 2006 à 16 h.

Critères d'attribution énoncés avec leur pondération :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de Consultation : 55 %.

— le prix : 45 %.

Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — M. Xavier CLAUDE et Mlle Hélène SOULIE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Informations complémentaires : mission de 2^e catégorie.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 31.01 / Matériaux de menuiserie finis et semi-finis.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Objet du marché : location de bungalows pour la manifestation Foire du trône.

Lieu d'exécution ou de livraison : Pelouse de Reuilly — Bois de Vincennes, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 8 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — M. FLECCIA — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — M. FLECCIA — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : mél. : bernard.fleccia@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'équipement — B.E.E.S.T. — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'amélioration des installations de ventilation et des réseaux ECS à la Piscine Château Landon, Paris 10^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} février 2007.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau 422 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau 422 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Aucun envoi par mél. ou télécopie ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 30 janvier 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions peuvent être demandées à M. Patrick JEANTHEAU au 01 42 76 36 68.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

Un concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour deux postes, à partir du 13 mars 2006, à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre ingénieur des travaux de la Commune de Paris.
- Avoir accompli, en position d'activité ou de détachement, au moins 7 ans de services effectifs dans leur corps au 1^{er} octobre 2006.
- Ne pas s'être présenté(e) plus de deux fois aux précédents concours professionnels pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 2 janvier au 2 février 2006 inclus par voie télématique en sélectionnant le concours correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 2 janvier au 2 février 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H). — Dernier rappel.

1) Un concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H) sera ouvert pour 2 postes à partir du 20 mars 2006.

Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2006 et être titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou justifier de 5 années de pratique professionnelle dans la spécialité.

La limite d'âge ci-dessus indiquée peut toutefois être prorogée dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

2) Un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H) sera ouvert pour 2 postes à partir du 20 mars 2006.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1^{er} janvier 2006, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 janvier au 2 février 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique. — Dernier rappel.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance de la voie publique, s'ouvrira pour 1 poste à partir du 20 mars 2006, à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance de la voie publique, s'ouvrira pour 2 postes à partir du 20 mars 2006, à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1^{er} janvier 2006, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 2 janvier au 2 février 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité carrossier réparateur automobile. — Dernier rappel.

1°) Un concours externe pour le recrutement d'un maître ouvrier de la Commune de Paris (F/H), dans la spécialité carrossier réparateur auto, s'ouvrira à partir du 20 mars 2006.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou justifier de 5 années de pratique professionnelle conduisant à la même qualification.

2°) Un concours interne pour le recrutement d'un maître ouvrier de la Commune de Paris (F/H), dans la spécialité carrossier réparateur auto, s'ouvrira à partir du 20 mars 2006.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1^{er} janvier 2006, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 2 janvier au 2 février 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 2 janvier au 2 février 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 27 mars 2006 à Paris ou en proche banlieue pour 6 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme supérieur, ou d'un des titres ou diplômes énumérés ci-après : diplômes de niveau IV délivrés par le Ministère de l'éducation nationale ; titres et diplômes homologués au niveau IV et au-dessus selon la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 27 mars 2006 à Paris ou en proche banlieue pour 2 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires ou agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, militaires ou agent(e)s en fonctions dans une organisation internationale inter-gouvernementale, justifiant au 1^{er} janvier 2006 de 4 ans de services publics.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 2 janvier au 2 février 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr. Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés, du 2 janvier au 2 février 2006 inclus, à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris. — Dernier rappel.

Un concours public pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour six postes à partir du 20 mars 2006 à Paris et en proche banlieue.

Les candidates doivent satisfaire aux conditions suivantes :

— Justifier au 31 décembre 2006 d'un des diplômes ci-après :

a) Diplômes admis sans condition de délai :

- Diplômes figurant au 1) de l'article 1^{er} de la délibération n° 61 des 15 et 16 novembre 2004.

b) Diplômes que les candidat(e)s doivent posséder depuis au moins trois ans :

- Diplômes figurant au 2) de l'article 1^{er} ainsi qu'à l'article 2 de la délibération indiquée ci-dessus.

(Les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils (elles) élèvent ou ont élevés effectivement pourront prendre part au concours sans avoir à justifier d'un de ces titres ou diplômes).

— Ne pas s'être présenté(e) plus de deux fois aux précédents concours publics pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 2 janvier au 2 février 2006 par voie télématique en sélectionnant le concours correspondant sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 2 janvier au 2 février 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 2 février 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE